



Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur du prêt de personnel



Equipements de protection individuelle (EPI)

Equipement standard Constructeur / Constructrice métallique, (minimal)

1 ex.	Vêtements de travail	
1 paire	Chaussures de sécurité (min. S1 selon EN 20345)	
1 paire	Lunettes de protection (selon EN 166)	
1 paire	Protecteurs d'ouïe (tampons auriculaires, coquilles)	
1 paire	Gants de protection	

Confirmation de remise:

Le soussigné confirme avoir reçu l'équipement décrit ci-dessus.

Entreprise: _____

Lieu/ Date: _____

Nom et signature du travailleur: _____